

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la culture

stabsstelledirektion@bak.admin.ch

Zurich, le 22 septembre 2023

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 (Message culture)

Prise de position du Cercle de travail Art et Culture de SwissFoundations sur le projet mis en consultation

Monsieur le Conseiller fédéral Berset,
Madame la Directrice Bachmann,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de la possibilité qui nous est donnée de prendre position sur le message culture 2025-2028 et nous en faisons volontiers usage.

Fondée en 2001, SwissFoundations est la principale association des fondations donatrices suisses d'utilité publique. Actuellement, plus de 210 fondations sont membres de SwissFoundations. En 2022, celles-ci ont distribué plus de CHF 70 millions de dons pour des activités culturelles. Une quarantaine de fondations formant un groupe de travail thématique au sein du "Cercle de travail Art et Culture" se penche sur les aspects de la politique culturelle et de l'encouragement de la culture et a élaboré en commun la présente réponse à la consultation.

On constate de plus en plus un changement dans l'image que les fondations d'utilité publique ont d'elles-mêmes : on passe d'un mécénat passif, réagissant aux demandes, à une philanthropie stratégique, orientée vers la recherche d'impact. En règle générale, les fondations d'utilité publique n'apparaissent pas comme des " acteurs culturels actifs " au sens strict du terme, mais comme des " facilitateurs ". Les fondations ont donc une influence et une coresponsabilité dans l'organisation de la vie et du travail culturels en Suisse. Dans notre prise de position, nous n'abordons donc pas les questions qui concernent le rôle et les tâches spécifiques des acteurs culturels et de leurs institutions. **A cet égard, nous soutenons la position de Suisseculture, l'association faîtière des associations spécialisées et professionnelles des acteurs culturels professionnels de Suisse, ainsi que celle de la Taskforce Culture, le groupe de travail informel interassociatif et pluridisciplinaire pour la politique culturelle.**

Ci-dessous, nous prenons position sur des domaines thématiques qui concernent le travail des fondations.

La culture contribue à la qualité de vie et à la force d'innovation de la Suisse. Elle renforce la démocratie et présente des solutions pour une identité tournée vers l'avenir. Des attentes élevées sont formulées à l'égard de la culture, notamment le renforcement de la cohésion sociale, la participation culturelle, l'intégration, la durabilité et la diversité. Pour beaucoup, la culture est également un lieu de travail, un commerce et une source de revenus.

Pour remplir ces fonctions, les débats sur la promotion de la culture doivent être cohérents.

Les projets dans le domaine de la culture sont généralement financés conjointement par plusieurs partenaires. Souvent, ils relèvent de logiques de financement différentes et ont des exigences administratives différentes. Ceci contribue à la diversité du paysage culturel. Il est néanmoins important que cette diversité de sources de financement n'augmente pas la charge administrative des bénéficiaires. Les fondations culturelles organisées au sein de SF sont prêtes à coordonner leurs actions avec celles de l'Etat et souhaitent que les formats d'échange soient développés et que les compétences correspondantes leur soient accordées.

Les acteurs culturels, comme l'a clairement montré la pandémie, ne sont souvent pas suffisamment protégés. Cela est également dû au fait que les projets sont structurellement sous-financés, que les salaires sont bas et que les acteurs culturels ne peuvent pas payer leur propre sécurité sociale. Le soutien à la culture doit garantir aux acteurs culturels avec des projets subventionnés des conditions de travail durables. Cela vaut en particulier pour les acteurs culturels professionnels. Ceci implique également de soutenir les services de conseil individuels qui peuvent offrir des conseils en matière de carrière. Les acteurs culturels ne doivent pas devenir des personnes en situation vulnérable, même à la retraite ou en cas de maladie.

Lorsque les institutions de promotion culturelle définissent de nouvelles tâches, des exigences plus élevées et de nouvelles qualités, comme le fait le message culture, il faut s'assurer que celles-ci puissent être financées par des subventions plus élevées. Les fondations qui soutiennent la culture ne sont pas prêtes, conformément à leurs objectifs respectifs, à assumer les éventuels coûts supplémentaires engendrés par les exigences du message. La baisse effective du budget de l'encouragement de la culture ne donne aucune indication sur qui en assumera la charge.

Cela ne signifie pas, à l'inverse, que la culture peut se soustraire à ses responsabilités et cultiver une approche "L'art pour l'art". Au contraire. Elle doit, doit et peut aussi apporter sa contribution, mais il ne faut pas oublier ce qui constitue sa mission authentique et sa compétence principale : à savoir la création de valeurs culturelles et d'œuvres artistiques.

Promouvoir la culture signifie également savoir refuser des projets. Les fondations qui soutiennent la culture sont prêtes à mener un débat sur ce thème et à en relever le défi.

Domaines d'activité

La focalisation sur six champs d'action et les priorités qui en découlent pour la politique culturelle, qui se manifestent en partie par de nouvelles activités d'encouragement, doivent être approuvées dans leur ensemble.

Malheureusement, le message de la deuxième partie reste plutôt vague sur la façon dont les postulats théoriques peuvent être opérationnalisés et financés par des mesures de soutien (nommées de manière significative "adaptations").

2.1 La culture comme environnement de travail

La pandémie a montré de manière alarmante qu'un soutien à la culture qui, en fin de compte, alimente une précarité cachée et ne vise pas les liens de cause à effet dans l'ensemble de l'économie, représente un risque sociopolitique élevé. Comme dans tout autre domaine professionnel, il doit exister dans la culture des conditions de travail qui permettent aux créateurs culturels professionnels, mais aussi aux nombreuses autres personnes travaillant dans le domaine de la culture, d'exercer leur métier de manière indépendante et responsable. Cela implique une rémunération appropriée, une protection sociale suffisante et adaptée aux modèles de travail spécifiques par le biais de la caisse de chômage, de l'assurance maladie, de la prévoyance vieillesse, etc. Il est positif de constater qu'une collaboration renforcée entre l'Office fédéral de la culture (OFC) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est envisagée lorsque cela s'avère judicieux.

La prise en compte d'une rémunération appropriée des acteurs culturels professionnels lors de l'évaluation des demandes de soutien par les pouvoirs publics est à saluer. En parallèle, il faut toutefois veiller à ce que des rémunérations minimales définies par les autorités ne constituent pas une atteinte à la liberté contractuelle. Les coûts de projet éventuellement plus élevés résultant d'une adaptation de la rémunération ne doivent pas être répercutés sur les fondations. En ce qui concerne la question des "salaires minimaux", nous renvoyons explicitement à la position des associations de branche des acteurs culturels professionnels comme Suisseculture.

Les fondations qui soutiennent la culture sont en accord avec l'OFC sur le fait que le travail artistique doit être reconnu comme un travail professionnel à part entière et que les conditions-cadres nécessaires doivent être mises en place par tous les départements et toutes les divisions.

2.2 Mise à jour du système de soutien à la culture

Nous saluons le fait que, dans le cadre de la mise à jour de l'encouragement de la culture, l'OFC mette également l'accent sur l'ensemble du processus de création de valeur ajoutée. De nombreuses fondations donatrices ont également reconnu cette tendance et pratiquent de plus en plus un encouragement orienté vers les processus et non plus exclusivement vers les projets ou leurs produits. La collaboration interdisciplinaire et transdisciplinaire ainsi que la coopération entre les disciplines et les institutions devraient être possibles en Suisse et avec des partenaires européens.

La participation à la culture ne doit pas se limiter à l'ouverture à de nouveaux groupes cibles, mais doit également permettre la participation active décrite et requise par la Convention de Faro.

L'encouragement de la culture doit être compris de manière plus large et au-delà des typologies de projets habituelles.

2.3 La transformation numérique au sein de la culture

La diffusion rapide du numérique dans tous les domaines de la vie touche fortement la culture. Il convient de faire la distinction entre la production et la diffusion numériques de la culture. La politique doit créer et permettre la mise en place de conditions-cadres appropriées (entre autres des droits d'auteur renforcés, des infrastructures pour l'archivage numérique) qui répondent aux nouvelles tâches et aux défis de transformation liés à ces développements.

Il convient d'encourager la production culturelle numérique et de créer des conditions-cadres appropriées pour la diffusion culturelle numérique.

2.4 La culture, une des dimensions de la durabilité

Le dernier message culture traitait encore le thème de la durabilité de manière marginale, mais un champ d'action lui est désormais consacré. Les mesures correspondantes dans les domaines de l'environnement, de l'économie et de la société se retrouvent à différents endroits du rapport et contribuent ainsi à rendre compréhensible la notion complexe de durabilité.

La dimension de "durabilité artistique" est désormais intégrée, sans toutefois préciser comment celle-ci se définit. Si l'on entend par là, entre autres, l'accompagnement à long terme, conséquent et stratégique d'institutions ainsi que le développement de carrières individuelles (par opposition à l'encouragement de projets à court terme), on ne peut que s'en réjouir.

De plus, le Conseil fédéral attribue à la culture la capacité de faire évoluer les mentalités vers des comportements plus adaptés. La stimulation de la créativité et de l'imagination a toujours été une stratégie de justification de l'encouragement de la culture ; dans le présent contexte cependant, l'instrumentalisation de la culture qui en découle n'est toutefois pas appropriée.

Dans le nouveau message culture, la durabilité est comprise dans un sens large, la culture peut et doit apporter sa contribution à différents niveaux. Mais on ne peut pas ainsi lui confier la responsabilité de résoudre les manquements de la politique, de l'économie et de la société.

2.5 Le patrimoine culturel, une mémoire vivante

Le patrimoine culturel, en tant que ressource non renouvelable, doit être vécu, préservé, étudié, développé et transmis comme un atout pour l'avenir. Les patrimoine culturel matériel et immatériel doivent être pris en considération de la même manière.

Les musées et les archives ne sont pas seulement des lieux de dépôt d'objets, mais permettent des échanges orientés vers l'avenir et des perspectives sur les phénomènes présents et futurs.

La remise en question de l'origine et l'interrogation critique de biens culturels créés dans un autre contexte social et politique sont d'une grande importance pour leur compréhension.

Conserver le patrimoine culturel non seulement à des fins d'archivage, mais aussi le promouvoir activement en tant qu'héritage vécu.

2.6 La gouvernance dans le domaine culturel

Nous approuvons vivement la volonté d'améliorer les données statistiques relatives au secteur culturel. L'introduction d'un monitoring de la culture en Suisse à l'aide d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs appropriés nous semble prometteuse.

[Par exemple, les chiffres cités dans le message à la page 20 concernant les dépenses des fondations sont trompeurs et donnent une fausse impression du volume d'encouragement des fondations dans le domaine culturel. SwissFoundations a déjà mentionné ce point dans un autre article].

Outre les forces des pouvoirs publics réunies au sein du "Dialogue culturel national", les organismes d'encouragement de la société civile (entre autres les fondations) devraient être mieux intégrés, et à un stade précoce, dans les discussions sur les stratégies à adopter. L'introduction d'une forme institutionnalisée d'échange permettrait d'intégrer le savoir et l'expérience de la promotion culturelle "privée" dans la politique culturelle nationale.

Les échanges entre les autorités à tous les niveaux et SwissFoundations sont encore en grande partie informels. Nous estimons que les autorités doivent accorder davantage d'importance au dialogue entre les organes du dialogue culturel et ceux des institutions de soutien de la société civile.

La collaboration et la coordination entre les différents acteurs de la promotion doivent être institutionnalisées, de préférence au-delà du cercle restreint des institutions de promotion culturelle.

Mesures d'encouragement

Les mesures d'encouragement et les adaptations définies au chapitre 5 ainsi que le principe de subsidiarité qui les sous-tend sont claires dans leurs descriptions et peuvent également être déduites des six champs d'action. Toutefois, le message ne laisse pas apparaître d'opérationnalisation correspondante et ne les intitule que vaguement "adaptations prévues pour la période 2025-28". Aucun coût supplémentaire concret n'est toutefois chiffré.

Pour conclure, nous tenons à souligner que le Cercle de travail Art et Culture de SwissFoundations soutient le présent Message culturel dans son orientation générale. Nous y voyons la volonté d'une politique culturelle engagée dans le développement ainsi que la

volonté réjouissante d'un dialogue permanent avec tous les acteurs de la création culturelle en Suisse. Le présent document peut être considéré comme une aide à l'orientation pour les différents acteurs culturels.

Cordialement

Urs Schnell et Andreas Geis, rédaction

SwissFoundations - La voix des fondations donatrices suisses

Créée en 2001 à l'initiative de onze fondations, SwissFoundations est aujourd'hui la plus grande association faîtière des fondations donatrices d'utilité publique de Suisse. Les plus de 200 membres de SwissFoundations investissent chaque année plus de CHF 1 milliard dans des projets et initiatives d'utilité publique. SwissFoundations représente ainsi plus du tiers des fonds accordés par les fondations d'utilité publique chaque année. Plus d'informations sur www.swissfoundations.ch.

Déposé au nom des fondations suivantes du "Cercle de travail Art et Culture"

Animato Stiftung, Zürich
Eckenstein-Geigy Stiftung, Basel
Elisabeth Forberg Stiftung, Bern
Ernst Göhner Stiftung, Zug
FONDATION SUISA, Lausanne
Ikea Stiftung Schweiz, Zürich
LANDIS & GYR STIFTUNG, Zug
Oertli-Stiftung, Zürich
Prof. Otto Beisheim Stiftung, Baar
Ria & Arthur Dietschweiler Stiftung, St. Gallen
Schweizerische Interpretenstiftung SIS, Zürich
Sophie und Karl Binding Stiftung, Basel
Stanley Thomas Johnson Stiftung, Bern
Stiftung Anne-Marie Schindler, Glarus
Stiftung Corymbo, Zürich
Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte, Winterthur
Stiftung Mercator Schweiz, Zürich